

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

10818

Dénomination : A.P.R. PRODUCT
n° de gestion : 2002B00699
n° d'identification : 440 916 021
n° de dépôt : A2011/010818
Date du dépôt : 04/05/2011
Pièce : rapport du commissaire aux apports



3956973

APR PRODUCT
SAS au capital de 38 500 €

Siège social :
Rue Jules Ferry – ZI du Bas Pontet
69360 SAINT SYMPLYORIEN D'OZON
490 916 021 RCS LYON

Messieurs les associés de la SAS APR PRODUCT,

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée le 5 Avril 2011 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport que nous avons établi :

- Sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Madame Rose Marie LOUVEL et Messieurs Jean-Claude LOUVEL, Arnaud LOUVEL, et Antoine MIRANDA à la SAS APR PRODUCT.
- Conformément aux articles L.223-9 du Code de Commerce et R.233-6 alinéa 6 dudit code.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend les parties suivantes :

I.	DESCRIPTION DE L'APPORT.....	2
II.	APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS.....	5
III.	VERIFICATIONS EFFECTUEES.....	5
IV.	CONCLUSION.....	6

I. DESCRIPTION DE L'APPORT

Il est prévu que Madame Rose Marie LOUVEL, Messieurs Jean-Claude LOUVEL, Arnaud LOUVEL ET Antoine MIRANDA réalisent l'apport de 1 282 titres, sur un total de 1 282 titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société A.P.R. – Applications Plastiques du Rhône, dont l'objet social est « la fabrication, la transformation et le négoce de pièces techniques en matières plastiques », et dont le siège social est fixé Rue Jules Ferry, Rue du Bas Pontet à SAINT-SYMPHORIEN D'OZON (69360).

La Société A.P.R.- APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE est immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le numéro 972 501 571.

L'apport des 1 282 titres se ventile ainsi :

- Madame Rose Marie LOUVEL apporte 577 titres.
- Monsieur Jean-Claude LOUVEL apporte 558 titres.
- Monsieur Arnaud LOUVEL apporte 144 titres.
- Monsieur Antoine MIRANDA apporte 3 titres.

La société « A.P.R. – APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE »

1 - La société A.P.R.- APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE existe sous la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

2 - Elle a été régulièrement constituée le 14 février 1972.

3 - La société a pour objet :

- La fabrication, la transformation de toutes matières plastiques par les procédés de thermoformage, de chaudronnerie, d'usinage et d'infection.
- Le négoce de toutes pièces plastiques
- La prise de participation dans d'autres sociétés industrielles ou commerciales
- Et généralement elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

4- Le capital actuel s'élève à 353 090 € entièrement libéré, soit 2 790 actions d'une valeur nominale de 126.55€.

5 - La société est dirigée par un Président du Directoire, Monsieur Arnaud LOUVEL.

6 – La direction de la société est contrôlée par un conseil de surveillance, dont la Président est Monsieur Jean-Claude LOUVEL.

7 - La société A.P.R. APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE clôture son exercice social le 30 avril de chaque année.

Société AUDITEC CONSEIL S.E.L.A.S.

La société « SAS APR PRODUCT »

1 - La société « SAS APR PRODUCT » existe sous la forme de Société par actions simplifiée.

2 - Elle a été régulièrement constituée le 28 février 2002.

3 - Elle détient une participation de 53.76% dans la Société A.P.R. –APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE, Société décrite ci-dessus.

4 - La société a pour objet :

- La fabrication, la transformation de toutes matières plastiques par les procédés de thermoformage, de chaudronnerie, d'usinage et d'infection.
- Le négoce de toutes pièces plastiques
- La prise de participation dans d'autres sociétés industrielles ou commerciales
- Et généralement elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

4 - Le capital actuel s'élève à 38 500 € entièrement libéré, soit 1000 actions d'une valeur nominale de 38.50 €.

5 - La société est dirigée par son président, Monsieur Jean-Claude LOUVEL.

6 - La société « SAS APR PRODUCT » clôture son exercice social le 30 avril de chaque année.

A. Base de l'apport

Pour établir les conditions de l'opération d'apport, les parties :

- ✓ Madame Rose Marie LOUVEL, Messieurs Jean-Claude LOUVEL, Arnaud LOUVEL
et Antoine MIRANDA, d'une part,
- ✓ La société « SAS APR PRODUCT », d'autre part,

Ont décidé de retenir comme base de l'opération les comptes au 30/04/ 2010 de la société A.P.R. APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE tels qu'ils nous ont été communiqués.

Les comptes au 30 avril 2010 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, cette dernière ayant eu lieu le 29 Octobre 2010.

Les comptes au 30 avril 2010 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes de la société, avant l'Assemblée Générale.

Société AUDITEC CONSEIL S.E.L.A.S.

B. Méthode d'évaluation et valeur retenue

L'évaluation des titres de la société A.P.R. APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE a été effectuée sur la base de la situation nette du dernier bilan arrêté au 30 avril 2010, sans autre majoration.

Situation nette comptable de la société A.P.R. APPLICATION PLASTIQUES DU RHONE

Au 30/04/2010 1 070 K€

Distribution de dividendes depuis le 30/04/2010 et jusqu'à l'apport Néant

Valorisation globale A.P.R. APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE 1 000 K€

Nombre d'actions 2.790

Valorisation par actions (en euros) 358,42 €

Valorisation par actions (en euros) arrondie à 358.00 €

Valeur retenue :

	Nombre d'actions apportées	Valorisation par parts	Valorisation totale (euros)	Valorisation retenue (euros)
Rose Marie LOUVEL	577	358.00 €	206 566.00 €	206 566.00 €
Jean-Claude LOUVEL	558	358.00 €	199 764.00 €	199 764.00 €
Arnaud LOUVEL	144	358.00 €	51 552.00 €	51 552.00 €
Antoine MIRANDA	3	358,00 €	1 074.00 €	1 074.00 €
TOTAUX	1 282	358.00 €	458 956.00 €	458 956.00 €

Les apports de Madame Rose Marie LOUVEL, Messieurs Jean-Claude LOUVEL, Arnaud LOUVEL et Antoine MIRANDA à la société A.P.R. PRODUCT s'élèvent donc à 1 282 actions pour une valeur totale de 458 956 euros.

C. Rémunération des apports

En rémunération des apports dont le total s'élève à 458 956 €, il sera attribué :

- à Madame Rose Marie LOUVEL : 4 861 actions de 38.50 euros chacune de la société « APR PRODUCT » ainsi qu'une soulte pour la différence entre la valeur des titres apportées et la valeur des titres attribués de 19 417.50 euros (206 566 – 187 148.50). Cette différence sera inscrite au crédit du compte courant de Madame Rose Marie LOUVEL.
- à Monsieur Jean-Claude LOUVEL : 4 701 actions de 38.50 euros chacune de la société « APR PRODUCT » ainsi qu'une soulte pour la différence entre la valeur des titres apportées et la valeur des titres attribués de 18 775.50 euros (199 764 – 180 988.50). Cette différence sera inscrite au crédit du compte courant de Monsieur Jean-Claude LOUVEL.
- à Monsieur Arnaud LOUVEL : 1 213 actions de 38.50 euros chacune de la société « APR PRODUCT » ainsi qu'une soulte pour la différence entre la valeur des titres apportées et la valeur des titres attribués de 4 851.50 euros (51 552 – 46 700.50). Cette différence sera inscrite au crédit du compte courant de Monsieur Arnaud LOUVEL.
- à Monsieur Antoine MIRANDA : 25 actions de 38.50 euros chacune de la société « APR PRODUCT » ainsi qu'une soulte pour la différence entre la valeur des titres apportées et la valeur des titres attribués de 111.50 euros (1 074 – 962.50). Cette différence sera inscrite au crédit du compte courant de Monsieur Antoine MIRANDA.

D. Libre disposition des droits sociaux

La société est déjà actionnaire de la société A.P.R. APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE, puisqu'elle détient une participation dans la société depuis 2002.

De ce fait, rien ne s'oppose à la libre disposition des droits sociaux apportés à la société « APR PRODUCT » bénéficiaire.

II. APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

La valeur retenue a été arrêtée selon les méthodes décrites précédemment.

Nous avons validé la méthode d'évaluation utilisée.

Nous avons également contrôlé la cohérence des états qui nous ont été communiqués ainsi que leur pertinence.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

A. Diligences mises en œuvre

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette

Société AUDITEC CONSEIL S.E.L.A.S.

mission pour :

- Vérifier la réalité de l'actif apporté,
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport, et vérifier que l'évaluation des éléments constitutifs de l'apport repose sur des analyses et méthodes appropriées au contexte de l'opération,
- Vérifier que jusqu'à la date de ce rapport aucun événement n'était de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

Notre programme de travail a comporté les étapes suivantes :

- ✓ Contacts avec la direction des sociétés
- ✓ Vérification de la réalité de l'actif apporté
- ✓ Examen analytique des opérations jusqu'au 28 Avril 2011.
 - Examen de la situation comptable au 31/10/2010 établie par l'expert comptable.
 - Examen du prévisionnel de l'exercice en cours établi par l'expert comptable.
 - Analyse des tableaux de bord établis mensuellement en interne.
 - Rapprochement du prévisionnel avec les éléments réalisés et estimation du résultat de l'exercice en cours. Notre intervention se situant à quelques jours de la date de clôture de l'exercice, un certain nombre de données économiques sont d'ors et déjà connues de façon définitive.
- ✓ Etude des méthodes qui ont permis de déboucher sur la valorisation des titres apportés.

B. Résultat de nos travaux relatifs à la valeur de l'apport

Les critères retenus nous paraissent adaptés au contexte de l'opération et répondent de manière satisfaisante à l'objectif d'évaluation.

IV. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 458 956 600 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.



Vaugneray, le 29 AVRIL 2011
AUDITEC CONSEIL
Représentée par
Madame Alice BEAU